

Vie des Quartiers - Prorogation des conventions triennales avec les structures associatives de quartier - Versement d'une première avance sur subvention 2009

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

I - Prorogation des conventions

La Ville est partenaire depuis de nombreuses années de la MJC de Palente-Orchamps, de la MJC de Clairs-Soleils, du Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux et de l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras-Chaprais (ASEP).

Depuis 2006, le partenariat avec ces 4 structures a pris la forme d'une convention d'objectifs et de moyens triennale qui prend fin au 31 décembre 2008. Cette convention triennale prenait pour base le projet associatif de ces structures, les financements de la Ville étant répartis sur les axes que cette dernière estimait prioritaire.

Chaque convention d'objectifs et de moyens faisait l'objet d'une déclinaison annuelle, sous forme d'avenant qui déterminait précisément le contenu des actions mises en oeuvre par les associations et les financements correspondants.

La Ville souhaite bien entendu maintenir ce partenariat avec ces structures.

Cependant, avant d'envisager de mettre en oeuvre le renouvellement de ces conventions, il apparaît nécessaire de travailler avec chaque structure à l'évaluation des conventions en cours, de discuter du contenu de ses projets d'avenir et du financement de ces derniers. En effet, certaines de ces associations font valoir que leur situation financière va, au cours de ces prochaines années, aller en se dégradant (fin d'emplois aidés, pertes de financements de l'Etat...). En fonction de ces éléments, le travail de réflexion pourrait également être mis à profit pour définir la forme contractuelle la mieux adaptée à ces diverses relations partenariales.

Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de faire ce travail rétrospectif et prospectif au cours de l'année 2008.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de proroger d'une année les conventions en cours.

II - Avance 2009

Les conventions d'objectifs et de moyens prévoient que les avenants annuels interviennent au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

Afin d'éviter des difficultés de trésorerie aux structures, il est prévu de verser une première avance dès le mois de janvier (égale à 3/12^e de la subvention annuelle de fonctionnement votée l'année précédente).

Il est proposé de renouveler ce dispositif.

Ainsi, les sommes suivantes seraient versées :

- ASEP : subvention de fonctionnement 2008 x 3/12^e : 39 900 €
- MJC Palente Orchamps : 39 862 €
- MJC de Clairs-Soleils : 69 652 €
- Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux : 45 150 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger pour l'année 2009 les conventions d'objectifs et de moyens passées avec l'ASEP Cras-Chaprais, la MJC de Palente-Orchamps, la MJC de Clairs-Soleils, le Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants de prorogation correspondants,

- de verser dès le mois de janvier 2009, à titre d'avance sur la subvention 2009, les montants suivants :

- . 39 900 € à l'ASEP Cras Chaprais,
- . 69 652 € à la MJC de Clairs-Soleils,
- . 39 862 € à la MJC de Palente Orchamps,
- . 45 150 € au Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.